



EVAD
La ville à vélo

ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
Association membre de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Le 22 novembre 2018

Communiqué

EVAD s'inquiète de la multiplication du stationnement des véhicules motorisés sur les trottoirs et aménagements cyclables.

L'assemblée générale d'EVAD réunie le 19 novembre dernier, a adopté à l'unanimité la **motion** ci-dessous. Cette motion est adressée à Monsieur le Président de Dijon Métropole et à Monsieur le Préfet.

Le stationnement anarchique un réel obstacle au développement de la marche et du vélo

Nombreux sont les habitants de notre métropole qui, régulièrement, à diverses occasions (réunions publiques, articles de presse, pétition...) expriment leur agacement vis-à-vis du stationnement des véhicules motorisés à deux ou quatre roues sur les passages piétons, trottoirs et aménagements cyclables.

L'assemblée générale d'EVAD réunie le lundi 19 novembre tient aussi à exprimer sa forte inquiétude quant à la multiplication de ces comportements.

L'assemblée générale s'interroge notamment sur ce qui s'apparente fort à des tolérances implicites, à savoir l'absence quasi totale, à notre connaissance, de verbalisation du stationnement des automobiles à moins de 5 mètres en amont d'un passage piétons (hors place aménagée), du stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs et les aires piétonnes, de même celui des véhicules sur les trottoirs et aménagements cyclables aux abords des établissements scolaires lors des entrées-sorties.

Tous ces comportements, bien sûr répréhensibles vis-à-vis du code de la route, non seulement participent à l'instauration d'un climat propice aux incivilités en tout genre mais surtout créent de réelles conditions d'inconfort et d'insécurité pour les cyclistes et pour les piétons, notamment les plus « fragiles » d'entre eux, enfants, seniors et personnes à mobilité réduites. Ces comportements sont un réel obstacle au développement des modes actifs (marche et vélo) qu'à juste titre, Dijon Métropole souhaite favoriser et développer.

L'assemblée générale, ainsi que l'association EVAD l'a déjà fait à plusieurs reprises, demande donc :

- que, comme cela a été fait dans d'autres grandes villes, Dijon-Métropole, en accord avec les communes de son territoire, mette en place une grande campagne de communication (information et pédagogie) destinée au grand public mais aussi aux professionnels (livreurs, artisans, etc.), pour inciter chacun aux bons comportements en matière de stationnement ;*
- que cette campagne soit suivie d'actions ciblées et médiatisées de verbalisations ;*
- que des directives claires soient données aux polices municipales pour leur permettre de lutter efficacement et dans la durée contre le phénomène du stationnement sauvage.*

Contact presse : Christian Germain, 06 82 48 24 77